



MARCHÉS PUBLICS
MARCHÉ DE TRAVAUX
« RESTAURATION DE ZONES HUMIDES »

CAHIER DES CHARGES

INDICATIONS GÉNÉRALES – DESCRIPTIONS DES PRESTATIONS

ARTICLE 1^{ER} : DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Nom et adresse de l'organisme acheteur :

**Nom de l'organisme : Parc naturel régional
d'Armorique**

**Pouvoir adjudicateur : Monsieur Daniel
CRÉOFF, Président**

Adresse : 15 Place aux foires, BP. 27

Code postal – Ville : 29 590 LE FAOU

**Téléphone : 02 98 68 81 71
02 98 81 16 36**

**Dossier suivi par : H. COROLLER ; M-J.
LEZENVEN**

Télécopieur : 02 98 81 90 08

**Adresses de courrier électronique :
harmonie.coroller@pnr-armorique.fr
marie-josee.lezenven@pnr-armorique.fr**

ARTICLE 2 : OBJET – CARACTÉRISTIQUES DE LA CONSULTATION

A. Type / forme du marché :

- Marché de travaux, passé selon la procédure adaptée (article 28 du code des marchés publics) décomposé en 2 tranches (ferme et conditionnelle).
- Marché réservé à des structures accueillant des personnes handicapées selon les dispositions de l'article 15 du code des marchés publics.

En effet, Le Parc Naturel Régional d'Armorique souhaite s'engager, aux côtés du Conseil Général du Finistère, dans une démarche d'insertion professionnelle en faisant de la commande publique un levier pour l'emploi du public prioritaire :

1. Bénéficiaires de minima sociaux,
2. Demandeurs d'emploi de longue durée (plus de 12 mois),
3. Jeunes de moins de 26 ans sans qualification sortis du dispositif scolaire,
4. Personnes porteuses de handicap.

Dans ce cadre, les collectivités disposent de divers outils, mentionnés dans le Code des Marchés Publics.

Pour le présent marché de restauration de zones humides, le Parc Naturel Régional d'Armorique a ainsi recours à l'article 15 du Code des Marchés Publics, qui permet de réserver un marché aux structures accueillant des personnes handicapées :

5. ESAT (établissements et services d'aide par le travail)
6. EA (entreprises adaptées)

ou structures équivalents à condition d'accueillir une majorité de travailleurs handicapés

- Le marché sera exécuté selon les dispositions propres du CCAG Travaux en vigueur.

B. Objet du marché :

- Dans le cadre de l'appel à projets du Conseil général du Finistère « Accompagnement scientifique et technique pour la réhabilitation des zones humides » de la cellule d'animation sur les milieux aquatiques.
- Site : Domaine de Menez Meur – 29 460 HANVEC.
- Une visite du site s'impose avant la remise des offres. Les candidats pourront prendre contact avec le domaine de Menez Meur auprès d'Harmonie Coroller.
- Objectif des travaux : Restauration de zones humides sur d'anciennes parcelles enrésinées grâce à la pose de fascines dans des fossés de drainage, la réalisation de « brèches » dans les talus et à l'arrachage de ligneux (résineux et bourdaine).

C. Caractéristiques :

CONTEXTE DES TRAVAUX

Le domaine de Menez Meur, Espace naturel sensible du Département du Finistère, présente un ensemble de landes sèches à humides, surmontées par des crêtes schisteuses, de tourbières de pentes et d'espaces boisés ayant des intérêts aussi bien écologique que historique et paysager.

Le Parc naturel régional d'Armorique a répondu à l'appel à projets de la Cellule d'animation sur les milieux aquatiques du Conseil général du Finistère « Accompagnement scientifique et technique pour la réhabilitation de zones humides ». Des travaux de déboisements avaient déjà été mis en place dans le cadre du programme Interreg HEATH qui s'est clôturé en 2009.

Deux sites ont été identifiés et doivent faire l'objet de travaux de restauration. Ces espaces, inclus dans un contexte de landes humides et de tourbières de pentes, ont une valeur patrimoniale forte et habitent des espèces animales et végétales remarquables. Des fossés, faisant office de drains aériens et qui ont probablement été créés juste avant les plantations de résineux, présentent aujourd'hui des écoulements importants qu'il est nécessaire de freiner afin d'amplifier le caractère humide des deux zones.

À noter que les parcelles sont de manière générale dans un contexte humide, d'où une intervention manuelle proposée (faible portance, difficulté d'accès et de déplacement dans la végétation, etc.).

DESCRIPTION DES TRAVAUX ATTENDUS

(cf. plans joints en annexe)

Principe de la pose de fascine dans des fossés

- Les fascines, disposées successivement le long du fossé et perpendiculairement au sens d'écoulement, servent à ralentir les écoulements d'eau.
- 4 piquets sont installés de part et d'autre des berges du fossé, enfoncés profondément.
- Des branchages sont ensuite placés entre les piquets, en prenant soin de partir depuis le fond du fossé et de tasser le plus possible pour que l'eau ne passe que très lentement.
- Plusieurs fascines sont installées le long du fossé, à des distances variables. Sur le site, les emplacements des fascines seront signalés par un piquet.



Deux îlots sont identifiés, les travaux devront être conduits en priorité sur l'îlot 1 avant l'intervention sur l'îlot 2.

Tranche ferme :

***« Îlot 1 » Mise en place de fascines et brèches dans les talus.**

Parcelle humide.

Parcelle de 3.02 ha.

Fossé n°1 : 13 fascines

Fossé n°2 : 12 fascines

Les fascines sont à poser suivant le balisage indicatif installé préalablement en fonction de la microtopographie.

Brèches dans deux talus (120ml et 60ml) tous les 5 mètres et comblement du talus perpendiculaire au fossé (30ml), en amont, par des matériaux issus du talus déjà affaissé et partiellement comblé.

Matériel nécessaire :

Pour chaque fascine : l'entreprise se chargera de fournir 4 piquets châtaignier de 2m de haut et 15cm de diamètre, soit au total 100 piquets.

Les branchages utilisés pour remplir les fascines seront mis à disposition par le maître d'ouvrage et à récupérer sur une plateforme de stockage. Ponctuellement, l'entreprise pourra recourir à des matériaux ligneux présents à proximité du chantier (excepté l'utilisation de saules en raison du risque de rejet en zone humide).

Il sera laissé à l'entreprise retenue le soin de recalibrer les branchages suivant les travaux.

Le transport des branches se fera entre la plateforme et le chantier par l'utilisation d'un tracteur, **moyen mis à disposition par l'entreprise.** Celle-ci devra prendre en considération l'accès difficile à la zone.

Pour faire des brèches dans les talus, l'entreprise interviendra manuellement, avec des moyens appropriés (bêches, pioches).

***« Îlot 1 » Arrachage de ligneux**

L'intervention consistera à arracher les ligneux présents dans la zone balisée (jeunes plants, rejets, rejets de souches).

Les essences à supprimer sont : Epicéa de Sitka, Cyprès de Lawson, Bourdaine, Rhododendron pontique en bas de parcelle.

Tranche conditionnelle :

***« îlot 2 » Mise en place de fascines, brèches dans les talus.**

Parcelle humide.

Parcelle de 4.4 ha

Fossé - talus : 8 fascines à partir des talus.

Les fascines sont à poser suivant le balisage indicatif installé préalablement en fonction de la microtopographie.

Brèches dans trois talus (40ml, 30ml, 40ml) 2 mètres en amont des fascines.

La tranche conditionnelle pourra être affermie pour la fin novembre 2014.

Matériel nécessaire :

Pour chaque fascine : l'entreprise se chargera de fournir 4 piquets en châtaignier de 2m de haut et 15cm de diamètre, soit au total 32 piquets.

Les branchages utilisés répondront aux mêmes conditions et préconisations que celles de l'îlot 1 (plateforme, recalibrage, transport et accès, ligneux à proximité du chantier, pas de saules).

Pour faire des brèches dans les talus, l'entreprise interviendra manuellement, avec des moyens appropriés (bèches, pioches).

REMARQUES GENERALES

- **Chaque proposition technique devra faire l'objet d'un devis détaillé en €HT, avec précision du coût par mètre linéaire et/ou du coût journalier.**
- Le devis devra également préciser le nombre de personnes prévues pour l'intervention, pour chacun des îlots.
- L'entreprise devra mettre à disposition du chantier ses propres moyens d'intervention (matériel technique, tracteur) et fournir les piquets châtaigniers.
- **Le candidat devra mentionner la période d'intervention et la durée de réalisation des travaux selon un planning prévisionnel.**
- **Les travaux devront impérativement être achevés pour le 15 mars 2015.**

- Les travaux devront être réalisés manuellement (sauf transport de branchages) afin de limiter tout impact sur la faune et la flore.
- Pour l'ensemble des travaux, il sera exigé de l'entrepreneur :
 - le strict respect des consignes ;
 - la mise en sécurité des agents réalisant les interventions ;
 - la mise à disposition d'équipements individuels adaptés au contexte ;
 - la parfaite qualité de la mise en œuvre ;
 - la parfaite finition du chantier ;
 - le respect du milieu naturel et des zones mises en défens par le maître d'ouvrage ;
 - le respect des accès et cheminements balisés le cas échéant ;
 - le nettoyage et la restauration du site après la réalisation des travaux.

Lors de la préparation du chantier, un état des lieux sera réalisé avec le candidat retenu.

- Des préconisations sont à prendre pour ne pas déranger la faune et ne pas détériorer les stations végétales remarquables (respect des consignes, circulation du tracteur dans le parcours précisé par le gestionnaire et de tout autre véhicule dans les chemins d'exploitation, ne pas pénétrer dans les zones rubalisées).
- En cas d'intempérie prolongée, ou si les conditions d'accès au chantier ne sont pas compatibles avec une intervention (inondation des terrains par exemple), le maître d'ouvrage pourra stopper les travaux temporairement, en concertation avec l'entreprise retenue.

ARTICLE 3 : CARACTÉRISTIQUES ESSENTIELLES DU MARCHÉ

A. Forme du marché :

Marché décomposé en 2 tranches (ferme et conditionnelle).

Le marché est un marché de travaux, traité à prix ferme.

Durée de validité des offres : 30 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Les variantes sont autorisées, notamment sur les modalités techniques d'intervention.

B. Durée du marché :

Le délai d'exécution de la prestation est fixé à **5 mois** à compter de la notification du marché qui vaudra ordre de service de commencer la mission.

Le calendrier prévisionnel de réalisation des travaux est le suivant :

- Mi-octobre : engagement des travaux (selon les conditions météorologiques) ;
- Mi-mars : fin impérative des travaux sur les secteurs proposés.

C. Critères d'attribution :

L'offre économiquement la plus avantageuse sera choisie selon les critères suivants :

- | | |
|---|------|
| 1. Coût de la prestation | 60 % |
| 2. Valeur technique / moyens mis en œuvre | 40 % |

Le choix sera réalisé à partir d'une appréciation d'ensemble.

Le candidat retenu recevra, sous pli recommandé avec accusé de réception, une lettre de notification accompagnée d'une copie conforme du marché.

D. Documents contractuels :

Le marché est régi par les pièces constitutives suivantes, énumérées par ordre de priorité :

- L'acte d'engagement, dûment complété et signé par le candidat, accompagné d'un devis détaillé ;
- Le calendrier de réalisation ;
- Une présentation de l'entreprise incluant entre autres ses références ainsi que les moyens mis en œuvre à la réalisation des travaux ;
- Le présent cahier des charges ;
- Le règlement de consultation.

E. Modalités de paiement :

Le paiement sera effectué, après service fait, sur facture, conformément aux règles de la comptabilité publique.

Le comptable assignataire de la dépense est l'agent comptable du PNRA, domicilié à Daoulas.

F. Pénalités :

- Pénalités de retard : application des dispositions de l'article 20.1 du CCAG Travaux
- Pénalités pour dégradations : en cas de non-respect des obligations prévues au marché, l'entrepreneur reçoit un avertissement du maître d'ouvrage lui indiquant les points précis de l'infraction et le délai pour y remédier.
- En cas, de non application de l'avertissement, l'entrepreneur devra s'acquitter d'une pénalité forfaitaire de 1000 TTC.

G. Litige:

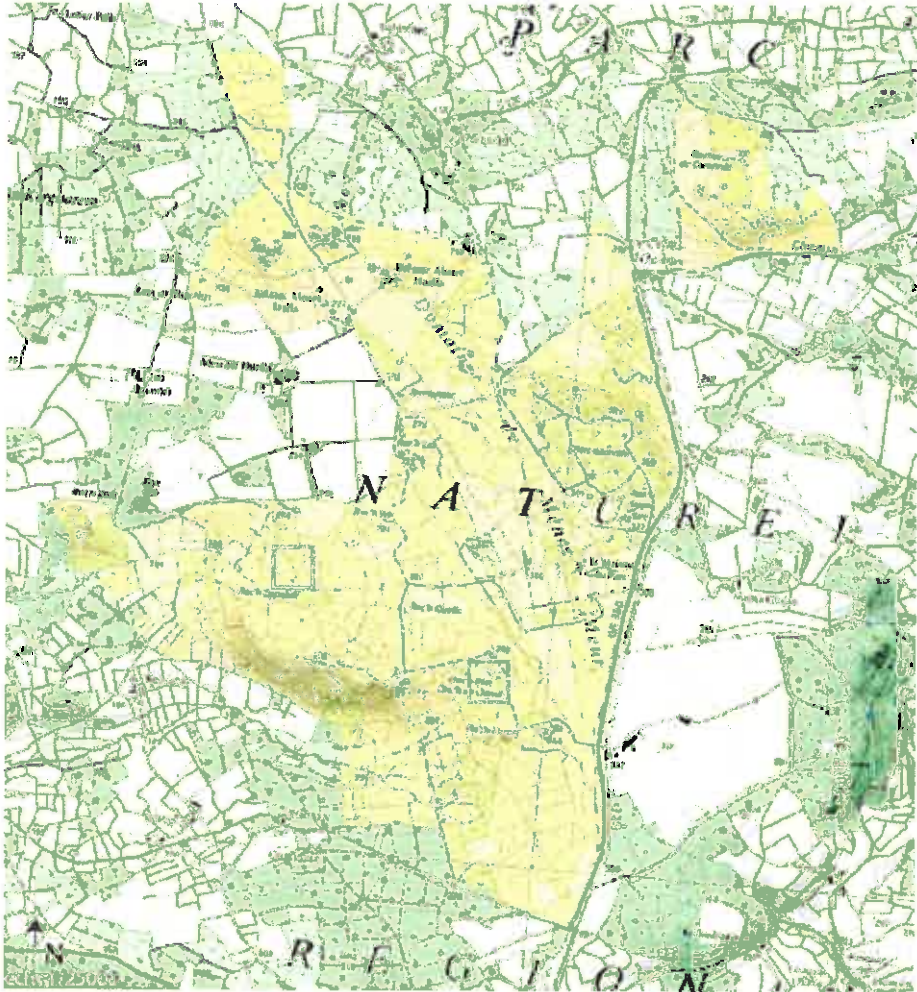
En cas de litige contentieux, le Tribunal Administratif compétent sera le Tribunal Administratif de Rennes.

Lu et Accepté par l'entreprise soussignée,

À _____, le _____,

ANNEXE : PLAN

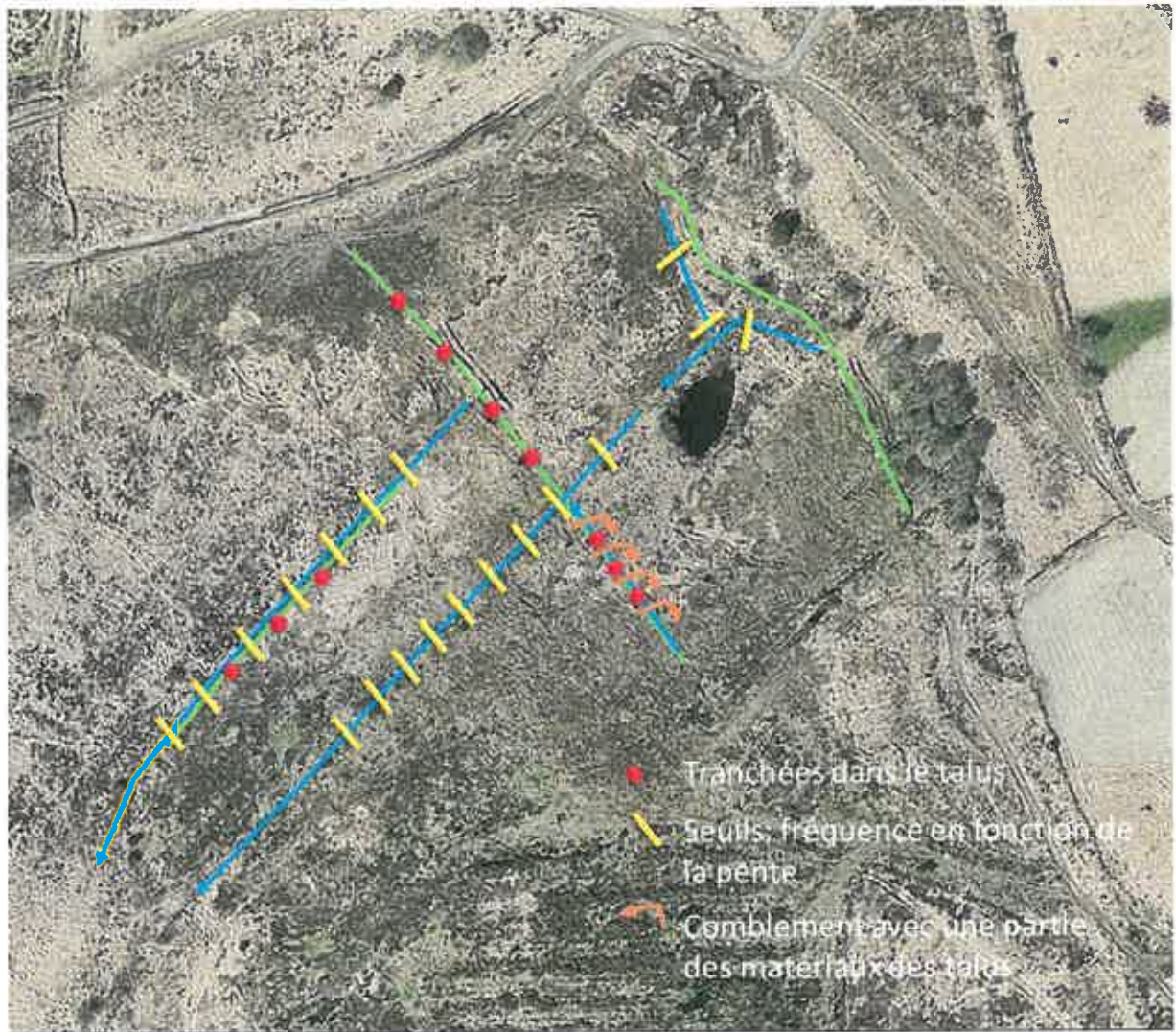
Situation géographique des îlots :





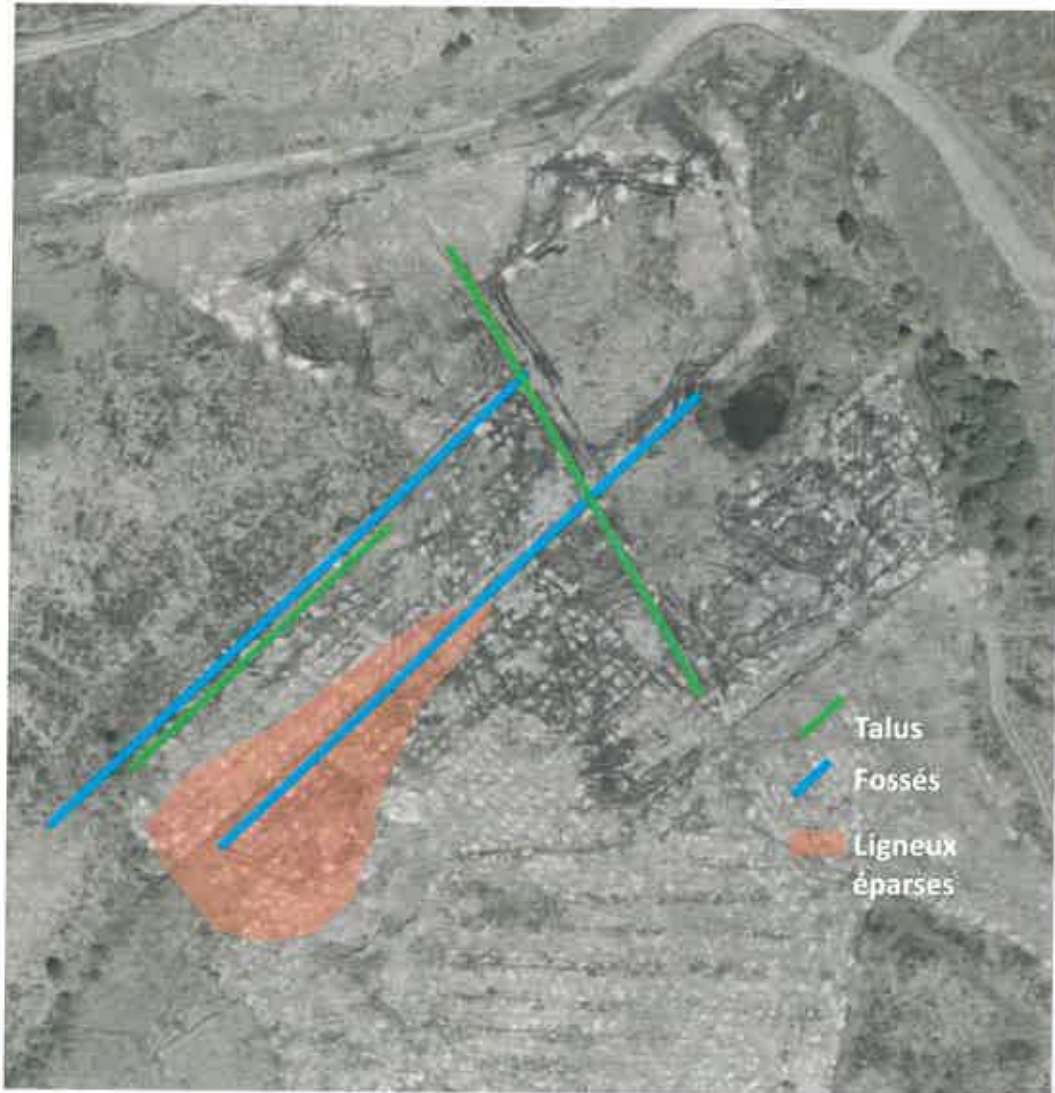


Ilots concernés par les travaux



Travaux de fascinage envisagés





Travaux d'arrachage envisagés

